



# CAMP DE RÉFUGIÉ-E-S WAVEL

---

**Observatoire des Camps de Réfugié-e-s  
Pôle Étude et Recensement des camps  
Zone Afrique du Nord et Moyen-Orient**

DASSUM Amir  
Octobre 2021

 **O-CR**  
**L'OBSE**RVATOIRE  
des camps de réfugiés

PHOTO ©: BEN PIVEN



# CAMP DE WAVEL

Localisation du camp

## CONTEXTE D'INSTALLATION DU CAMP

Contexte de création du camp

Population accueillie

## LE RÔLE DE L'ÉTAT HÔTE

Législation

Rôle dans la gestion du camp

Modalités d'accès au camp

## LA GESTION DU CAMP

Les gestionnaires du camp

Les services assurés dans le camp

## ÉTUDE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET BESOINS

Précarité du statut du réfugié

Insalubrité de l'hébergement

Un accès à l'électricité insuffisant et vétuste

Un accès restreint à la santé

Les difficultés d'intégration socio-économiques : travail, éducation, pauvreté

Un accès à l'eau limité

Violence et insécurité

## SOURCES ET RÉFÉRENCES

# Localisation du camp de WAVEL



- le camp de Wavel se situe :
- à Baalbek – La plaine de la Bekaa,
- 90 km à l'est de Beyrouth
- $33^{\circ}59'58.6''N$   $36^{\circ}11'35.5''E$



PHOTO ©: GOOGLE MAPS, WAVEL CAMP, BAALBEK, LIBANON

# CONTEXTE D'INSTALLATION DU CAMP

## CONTEXTE DE CRÉATION DU CAMP

Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte **la résolution 181 et acte le partage de la Palestine en deux États distincts**, l'un arabe, l'autre juif, dotant Jérusalem d'un statut international. Dès lors, palestinien-ne-s et juif-ve-s de Palestine s'affrontent lors d'une guerre civile ; celle-ci se soldant par la **création de l'État d'Israël le 14 mai 1948**. Au cours des différentes guerres (guerre civile judéo-palestinienne 30 novembre 1947 – 14 mai 1948, première guerre israélo-arabe 15 mai 1948 – été 1949) opposant les forces judéo-palestiniennes, puis israélo-arabes, les leaders sionistes, puis israéliens, mettent en place une **stratégie d'encouragement au départ des palestinien-ne-s** puis prévoient (Plan Daleth en mars 1948) et procèdent à leur expulsion massive, contraignant ainsi des centaines de milliers de palestinien-ne-s à l'exil. **Ces vagues d'expulsion forcées s'ajoutent au départ [1] des familles palestiniennes aisées** fuyant la violence des combats, cherchant pour certain-e-s à protéger leurs intérêts économiques, et pensant revenir une fois les affrontements terminés.

C'est ainsi que les palestinien-ne-s prennent le chemin de l'exil. L'exode palestinien se déroule en plusieurs étapes [2] amenant ces derniers à se déplacer à l'intérieur même de la Palestine, notamment vers l'Est, et vers les pays limitrophes comme le Liban. Ainsi, **le Pays du Cèdre accueille alors, entre 1947 et 1956, et notamment entre 1948-1949, la majorité de la future communauté de réfugié-e-s palestinien-ne-s au Liban**. Ces arrivées remodèlent l'équilibre démographique du pays, tous juste indépendant

depuis 1943 et dont l'organisation repose sur un fragile équilibre politique, le Pacte national [3]. Ce dernier doit alors composer avec une population de réfugié-e-s représentant presque 10% de sa population totale. **Les palestinien-ne-s arrivant au Liban sont principalement originaires du Nord de la Palestine** c'est-à-dire des sous-districts et districts d'Acre, de Nazareth, de Tibériade, de Safed et d'Haïfa. Durant les premières années d'exil, les réfugié-e-s restent mobiles, se déplaçant notamment au gré des opportunités de travail ainsi que des regroupements villageois [4] ; ce n'est que progressivement qu'ils se stabilisent spatialement.

“

LE PAYS DU CÈDRE ACCUEILLE ALORS, ENTRE 1947 ET 1956, ET NOTAMMENT ENTRE 1948-1949, LA MAJORITÉ DE LA FUTURE COMMUNAUTÉ DE RÉFUGIÉ-E-S PALESTINIEN-NE-S AU LIBAN.(...)

CE DERNIER DOIT ALORS COMPOSER AVEC UNE POPULATION DE RÉFUGIÉ-E-S REPRÉSENTANT PRESQUE 10% DE SA POPULATION TOTALE.

”

Malgré l'adoption de la résolution 194 [5] par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 11 décembre 1948, affirmant le droit au retour des réfugié-e-s palestinien-ne-s qui le souhaitent, ces derniers ne peuvent rentrer chez eux-elles. En effet, les autorités israéliennes menacent effectivement de représailles les palestinien-ne-s qui tentent de revenir et détruisent de nombreux villages. De plus, **après la première guerre israélo-arabe, des armistices sont signés entre Israël et les pays arabes voisins conduisant à la matérialisation de leurs frontières communes.** Le 23 mars 1949, le Liban signe ainsi un armistice avec l'État israélien entérinant la fermeture de sa frontière Sud avec ce dernier, et entravant la volonté de certain-e-s palestinien-ne-s de retourner sur leurs terres.

**Les groupements de palestinien-ne-s prennent un caractère officiel au début des années 50 au moment de leur prise en charge par l'UNRWA** (United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East), agence de Nations Unies créée le 8 décembre 1949 par l'adoption de la résolution 302. En effet, **les réfugié-e-s palestinien-ne-s, bénéficiant d'un statut spécial, sont effectivement exclus de fait du champ de compétences du HCR (Haut-Commissariat aux Réfugiés) et de la Convention relative aux réfugié-e-s.** Elles-ils bénéficient alors d'une prise en charge, d'une aide d'urgence et de services sociaux mais pas de protection juridique contrairement aux autres réfugié-e-s dans le monde. Reprenant en partie la définition proposée par le Comité International de la Croix Rouge en mai 1949, l'UNRWA définit en 1951 les réfugié-e-s palestinien-ne-s comme suit :

**« Une personne ayant résidé au moins deux ans en Palestine, qui a perdu son foyer et ses moyens d'existence, suite aux hostilités de 1948, et qui est dans le besoin ».**

En ce qui concerne le camp de réfugiés de Wavel, **il est situé près de la ville de Baalbek, dans la plaine de la Bekaa (à 90 km à l'est de Beyrouth).** Il est aussi appelé « Al-Jalil », en raison du nom de la ville du nord de la Palestine (aujourd'hui, territoire israélien) d'où provenaient les palestinien-ne-s arrivé-e-s au camp [6]. Le camp de Wavel se situe à l'**emplacement d'anciennes casernes utilisées par l'armée française sous son mandat.** Il accueille des réfugié-e-s palestinien-ne-s depuis 1948. Toutefois, ce n'est qu'en 1952 que l'UNRWA a assumé la responsabilité de l'approvisionnement de services dans le camp. Les casernes originales de l'armée française sont encore utilisées par la population comme lieux de vie, malgré le manque de lumière et d'isolation [7]. Comme tous les camps de réfugié-e-s palestinien-ne-s du Liban, Wavel continue d'exister dans l'attente de l'obtention du droit au retour de ses habitant-e-s dans les territoires palestiniens.

Aujourd'hui, près de soixante-dix ans après ce que les Palestiniens appellent la Nakba (« Catastrophe » en arabe), la question des réfugié-e-s palestinien-ne-s reste complexe et sans réponse. Les camps de réfugié-e-s, comme celui de Wavel, existent toujours, accueillant une population de plus en plus dense, en dépit de leur caractère temporaire initial. **Plus de la moitié des réfugié-e-s palestinien-ne-s au Liban vivent encore aujourd'hui dans ces camps.**

# LA POPULATION ACCUEILLIE

## | DÉMOGRAPHIE :

• Nombre approximatif de personnes réfugiées dans le camp :

- Derniers chiffres en juin 2018 : **9 460 personnes enregistrées dans le camp de Wavel par l'UNRWA [8]** - à noter que ces chiffres ne recensent (i) ni la présence informelle des réfugié-e-s syrien-ne-s et palestinien-ne-s en provenance de Syrie, (ii) ni les déplacements des réfugié-e-s palestinien-ne-s enregistré-e-s par l'UNRWA ayant quitté le camp à la recherche d'opportunités à l'étranger.
- **440 réfugié-e-s palestinien-ne-s de Syrie ont été recensé-e-s en février 2014 dans le camp de Wavel [9]. Néanmoins, ce chiffre peut atteindre les 1500 personnes selon d'autres sources non-officielles [10].**

## | NATIONALITÉS PRÉSENTES DANS LE CAMP :

Palestinienne et syrienne (incluant les réfugié-e-s palestinien-ne-s de Syrie). **Les familles palestiniennes sont majoritairement originaires du nord de la Palestine**, plus précisément des 15 villes suivantes : Sa'asa, Safouriyeh, Loubya, Farada, Alkassayer, Alyajour, Wa'arahAsaryis, Wadi Al-Hamam, Hitine, Hawasa, Al-Jouna, Fara'am et Balad Al-Shiekh [11].



Palestinien-ne



Syrien-ne

## | DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE :

Il s'agit d'une population réfugiée assez jeune. **Plus de la moitié des personnes habitant dans le camp a moins de 40 ans.**

Selon l'UNRWA, le camp a une **superficie de 43 435 m<sup>2</sup>**, il s'agit du deuxième camp le plus petit du Liban, avec une densité de population de 0,18 personnes/m<sup>2</sup> [12].

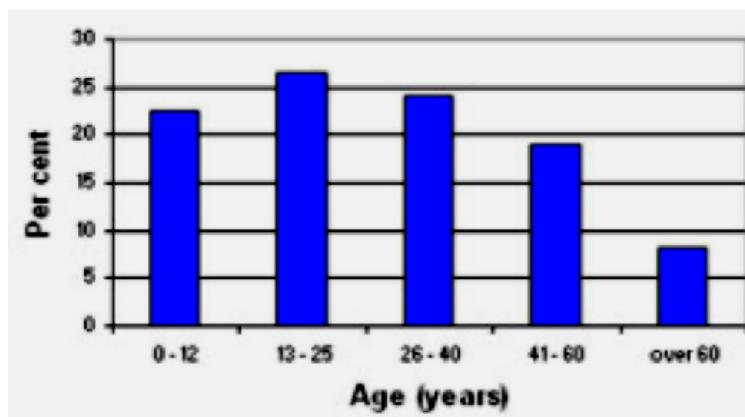


FIGURE 2 UNRWA, GRAPHIQUE DU TAUX D'HABITANTS EN FONCTION DE LEUR TRANCHE D'ÂGE, CONSULTÉ EN FÉVRIER 2021,  
[HTTPS://WWW.UNRWA.ORG/AR/WHERE-WE-WORK/](https://www.unrwa.org/ar/where-we-work/)  
 لبنان/مخيم-ويفل-لاجئين

# LE RÔLE DE L'ÉTAT HÔTE

Le fragile équilibre politique établi au Liban en 1943 est remis en cause dès 1948 par l'arrivée massive des réfugié-e-s palestinien-ne-s. Craignant des hostilités avec Israël en raison de la forte concentration de ces dernier-ère-s sur sa frontière Sud, le Liban tente de les en éloigner et les amène à se regrouper, participant en partie à la création des camps de réfugié-e-s. **Adoptant premièrement une attitude d'identification et d'enregistrement des réfugié-e-s, le Liban instaure dès 1958, une politique de contrôle et de surveillance des camps** (avec l'arrivée au pouvoir du Président Fouad Chehab).

## LÉGISLATION

Bien que le Liban n'ait pas signé la Convention de Genève de 1951, la législation appliquée aux réfugié-e-s palestinien-ne-s n'en est pas affectée dans la mesure où leur statut ne dépend pas du Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies mais de l'UNRWA. Les critères établis par cet organisme diffèrent cependant de ceux du gouvernement libanais qui impose aux réfugié-e-s palestinien-ne-s un statut juridique contraignant. La loi libanaise limite, en effet, l'accès des réfugié-e-s au monde du travail, à l'éducation, à la mobilité internationale, aux services sociaux et à la propriété [13] - 39 métiers leur sont interdits dont les professions libérales. **L'obtention (difficile) d'un permis de travail est devenue obligatoire, les forçant aux postes précaires et au chômage [14].** Les réfugié-e-s syrien-ne-s et palestinien-ne-s en provenance de Syrie sont encore plus vulnérables puisqu'elles-ils sont reconnu-e-s comme stricts étrangers - interdits également d'exercer les professions libérales, et nécessitant la garantie d'un sponsor libanais pour travailler [15]-, exerçant alors majoritairement dans l'illégalité.

## RÔLE DANS LA GESTION DU CAMP

Le gouvernement libanais n'intervient pas dans la gestion du camp. Il y est absent. **Son rôle se limite à délivrer des permis de travail et d'autoriser l'accès aux ONG et aux organisations internationales dans le camp.**

## MODALITÉS D'ACCÈS AU CAMP

Le camp est fermé et **dispose d'une seule entrée contrôlée par un checkpoint des factions armées palestiniennes.** Cependant, la gestion de l'accès au camp est négociée avec le groupe chiite libanais Hezbollah [16].

# LA GESTION DU CAMP

## LES GESTIONNAIRES DU CAMP

| COORDINATION GÉNÉRALE :

- **UNRWA**:

- Agence des Nations Unies qui gère le camp (à ses premières délimitations en 1949).

- **Comités populaires palestiniens [17]**:

- Gèrent la sécurité du camp et jouent un rôle d'autorité administrative régissant les questions d'ordre social et civil.

| AUTRES ORGANISMES PRÉSENTS DANS LE CAMP ET LEURS DOMAINES D'INTERVENTION RESPECTIFS :

- **UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance)**:



- Agence consacrée à l'amélioration et à la promotion de la condition des enfants.  
Il s'agit d'un acteur intervenant dans la lutte contre la Covid-19.



- **Norwegian Refugee Council**:

- ONG Internationale qui survient aux besoins de la population réfugiée dans les domaines de l'éducation, de l'assistance juridique, du logement, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.

- **Save The Children**:



- ONG Internationale qui agit dans le domaine de la protection de l'enfance, des programmes sociaux, de l'eau et assainissement, de l'hygiène, de la santé, de la nutrition et de la réhabilitation des logements. Cet acteur intervient dans la lutte contre la Covid-19.



- **Habitat for Humanity**:

- ONG Internationale intervenant dans la reconstruction de logements.

- **American Near East Refugee Aid - ANERA :**

- Association qui apporte une aide d'urgence, met en place des projets concernant la santé, l'éducation et le développement économique auprès des populations réfugiées. ANERA intervient aussi dans la lutte contre la Covid-19.

- **Najdeh Association :**

- Association qui intervient dans le domaine de l'égalité des genres. Elle instaure des programmes éducatifs, des formations professionnelles et apporte un soutien psychologique.

- **Ina'ash :**

- Association dédiée à l'amélioration des conditions des femmes palestiniennes. Elle fournit un soutien financier et favorise l'insertion professionnelle.

- **Beit Atfal Al-Soumoud :**

- ONG qui intervient dans le domaine de l'enfance, jeunesse et soutien aux femmes, ainsi que dans l'éducation, la santé, les programmes sociaux et culturels.

- **Nabad :**

- Association qui intervient dans le domaine du développement social à travers l'égalité des genres et l'engagement de la jeunesse.

- **Arab Resource Center for Popular Arts - ARCPA :**

- Association qui met en place des programmes culturels et artistiques pour renforcer la résilience de la population réfugiée palestinienne.

- **Shahd Association :**

- Association locale qui intervient dans le domaine de la protection à l'enfance, l'éducation, le handicap et qui met en place des programmes culturels et sportifs.

## | SYSTÈME DE DÉLIVRANCE DES PROTECTIONS INTERNATIONALES OCTROYÉES :

**Le Liban n'a pas ratifié la Convention de Genève de 1951, ni son protocole de 1967 et n'a pas non plus adopté de législation spécifique traitant de la question du statut des réfugié-e-s [18].** De ce fait, ce statut est principalement déterminé par le Memorandum Of Understanding (ci-après « MOU ») signé avec le HCR en septembre 2003. Sur la base du MOU, le HCR procède à la détermination du statut de réfugié-e. A l'issue de cette procédure, des permis de résidence temporaires sont délivrés aux personnes reconnues comme réfugié-e-s afin de permettre au HCR de trouver des solutions durables pour leurs bénéficiaires [19].

En l'absence d'une législation sur les réfugié-e-s, ceux-elles-ci, lorsqu'ils-elles obtiennent une protection HCR, ont un statut légal qui n'est pas différent de celui des étrangers dont le statut est réglementé par la *Law Regulating the Entry and Stay Of Foreigners in Lebanon and their Exit from the Country de 1962* [20]. Il convient de noter que le seul organe des Nations Unies compétent pour reconnaître le statut de réfugié est le HCR, et qu'en l'espèce, celui-ci se substitue à l'État libanais.

S'agissant de l'UNRWA, les **réfugié-e-s palestinien-ne-s** sont « des personnes dont le lieu de résidence habituel était la Palestine pendant la période du 1er juin 1946 au 15 mai 1948, et qui ont



PHOTO ©: BEN PIVEN

*perdu à la fois leur domicile et leurs moyens de subsistance à la suite du conflit de 1948 ».*

**Les services de l'UNRWA sont accessibles à tous-tes ceux-elles qui vivent dans sa zone d'opérations et qui répondent à cette définition, qui sont enregistré-e-s auprès de l'Office et qui ont besoin d'assistance.** Les descendant-e-s de réfugié-e-s palestinien-ne-s, y compris les enfants adopté-e-s, peuvent également être enregistré-e-s [21].

Les réfugié-e-s palestinien-ne-s sont considéré-e-s par l'État libanais comme des étrangers doté-e-s d'un statut spécial, qui leur donne accès à quelques services de protection sociale et qui sont gérés par des organismes spécifiques (différents des autres étrangers). Les réfugié-e-s palestinien-ne-s peuvent être classé-e-s en quatre groupes [22].

- Réfugié-e-s « enregistré-e-s » (réfugié-e-s de Palestine), qui sont enregistré-e-s auprès de l'UNRWA et des autorités libanaises ;
- Réfugié-e-s palestinien-ne-s « non enregistré-e-s », qui ne sont pas enregistré-e-s auprès de l'UNRWA, mais sont enregistré-e-s auprès des autorités libanaises ;
- Réfugié-e-s palestinien-ne-s « non documenté-e-s », qui ne sont ni enregistré-e-s auprès de l'UNRWA ni auprès des autorités libanaises ;
- Réfugié-e-s palestinien-ne-s de Syrie, arrivé-e-s au Liban depuis 2011.

S'agissant des réfugié-e-s syrien-ne-s : selon le gouvernement libanais, les réfugié-e-s syrien-ne-s sont considéré-e-s comme des « personnes temporairement déplacées » et non des réfugié-e-s.

Afin de réduire le flux de réfugié-e-s, **le gouvernement libanais a pris la décision de fermer la frontière avec la Syrie en janvier 2015 et de contraindre les ressortissant-e-s syrien-ne-s à demander un visa** [23]. En mai 2015, le gouvernement a mis en place des restrictions sur les droits de résidence des réfugié-e-s syrien-ne-s déjà présents dans le pays et a ordonné au HCR de suspendre l'enregistrement de nouveaux-velles réfugié-e-s. Bien qu'en principe le gouvernement continue d'offrir des permis de résidence, **les conditions d'obtention de ces permis sont très difficiles et coûteuses (200 dollars)**. De ce fait, la plupart des réfugié-e-s se retrouvent dans l'impossibilité de renouveler leurs permis ou d'en obtenir de nouveaux, et se retrouvent ainsi sans statut légal [24]. Lesdites restrictions mises en place en 2015 ont ainsi divisé les réfugié-e-s syrien-ne-s en différents catégories :

- Les réfugié-e-s enregistré-e-s avec le HCR et qui possèdent un certificat HCR, qui peuvent, en principe, renouveler leur permis de résidence gratuitement ;
- Les réfugié-e-s non enregistré-e-s avec le HCR qui pour rester légalement dans le pays doivent trouver un sponsor libanais et payer la somme de 200 dollars [25].

De ce fait, selon le Norwegian Refugee Council, en 2018, environ 76% des réfugié-e-s syrien-ne-s au Liban n'avaient pas de résidence légale et de documents d'identification [26].

## SERVICES ASSURÉS DANS LE CAMP

L'UNRWA est le principal fournisseur de services à destination des réfugié-e-s palestinien-ne-s. Sur le camp de Wavel, l'Agence fournit les services suivants [27].



- **Accès à l'éducation** : une école primaire, un collège qui accueille 960 étudiant-e-s et deux écoles maternelles gérées par des organisations locales.



- **Accès à la santé** : un centre de santé qui fournit des soins de première nécessité. Le centre dispose de deux médecins généralistes et de trois spécialistes. 170 personnes bénéficient de soins par jour.



- **Eau et assainissement** : la principale source d'eau est fournie par le réseau urbain de la ville de Baalbek. Il existe également un point d'eau construit par l'UNRWA [28]. Entre 2004 et 2005, les systèmes des égouts et des eaux usées ont été restaurés par l'UNRWA. Depuis 2019, cette Agence des Nations Unies met en place un projet de réhabilitation des infrastructures d'eau afin de garantir l'accès à l'eau potable de façon suffisante [29].



- **Gestion de déchets** : l'UNRWA est le principal collecteur d'ordures du camp [30].



- **Énergie** : l'énergie du camp est fournie par l'entreprise Électricité du Liban – EDL, qui dépend des combustibles fossiles. En raison des coupures d'électricité subies par le pays, sept générateurs d'électricité ont été mis en place. Trois ont été installés à l'intérieur du camp et quatre dans les zones limitrophes de celui-ci [31]. Selon une enquête mise en place par l'UNRWA en 2017, 95,5% des familles utilisent du gasoil pour chauffer leurs maisons [32].

D'autres services complémentaires sont fournis par d'autres organisations / ONG locales et internationales :

- Accès complémentaire à la santé : Palestinian Red Crescent Society ;
- Réhabilitation de logements : Norwegian Refugee Council, Save The Children, Habitat for Humanity ;
- Insertion professionnelle : ANERA, Nadjeh Association, Ina'ash ;
- Activités culturelles et sportives: Beit Atfal Al-Soumoud , ARCPA et Shahd Association.
- Sécurité : la sécurité interne du camp est gérée par les comités populaires palestiniens.

## | MISE À L'ABRI ET MODALITÉS D'ACCUEIL DANS LE CAMP :

Il s'agit de **logements durs et permanents**. Il existe encore des familles qui habitent dans les anciennes casernes de l'armée française, qui datent des années 1930 [33] La plupart des logements n'ont pas plus de deux étages, à l'exception des casernes qui ont quatre étages. Les logements sont habituellement surpeuplés et très petits. Les familles sont généralement obligées de diviser la pièce principale en deux pour avoir une chambre et un salon. Lorsque les logements sont plus grands, la cuisine, la salle de bains et les chambres sont construites autour d'un patio, en s'inspirant des modèles de construction palestiniennes [34].

# ÉTUDE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET BESOINS

## PRÉCARITÉ DU STATUT DES RÉFUGIÉ-E-S

**Alors que les réfugié-e-s en Syrie et en Jordanie se sont vu-e-s octroyer des droits civiques, la situation des réfugié-e-s palestinien-ne-s au Liban reste complexe.** Au départ, les États de la Ligue Arabe et les palestinien-ne-s elles-eux-mêmes ont refusé la naturalisation, ne voulant pas renoncer au droit au retour. Le Liban étant doté d'un système politique confessionnel, **la politique d'intégration des palestinien-ne-s (majoritairement musulman-e-s sunnites) a été abandonnée par les autorités libanaises sous prétexte d'une menace de l'équilibre confessionnel, bénéficiant à la stabilité du régime en place [35].**

L'argument du droit au retour a, par ailleurs, été largement utilisé par le gouvernement libanais afin de faire perdurer ce statut ambigu et précaire, lui permettant ainsi d'éviter le débat politico-confessionnel. Considéré-e-s comme des étranger-e-s (loi de 1962 [36]) avec un statut spécial, ou des citoyens de seconde zone pour ceux-celles né-e-s au Liban, les réfugié-e-s palestinien-ne-s subissent des privations de droits fondamentaux. Certains métiers leur sont donc interdits, de même que le droit de propriété (loi 296/2001), conduisant ces derniers à frauder ou à travailler dans la précarité et l'illégalité.

Par ailleurs, les palestinien-ne-s au Liban ne sont pas tous-toutes reconnu-e-s comme réfugié-e-s. Certain-e-s sont reconnu-e-s par l'UNRWA et l'État libanais, d'autres seulement par l'État libanais, puis, il y a aussi les palestinien-ne-s qui ne sont reconnu-e-s par aucun des deux organismes [37] et enfin les réfugié-e-s palestinien-ne-s de Syrie arrivé-e-s au Liban récemment. Concernant ces dernier-ère-s, beaucoup d'entre elles-eux n'ont pas de permis de résidence, notamment en raison des frais que cela implique, et sont ainsi particulièrement vulnérables, étant considéré-e-s comme des résident-e-s illégaux-alles.

**De manière générale, les réfugié-e-s palestinien-ne-s souffrent d'un manque de perspective d'avenir.** Compte tenu de la durée moyenne importante passée dans les camps, les réfugié-e-s palestinien-ne-s voient s'éloigner d'une part, leur droit au retour et, d'autre part, leur intégration au sein du Liban. .

## INSALUBRITÉ DE L'HÉBERGEMENT

Le camp de Wavel a été construit sur des casernes de l'armée française, qui datent des années 1930. Les familles utilisent actuellement ces casernes comme logements. Ces habitations semblent être délabrées et présentent des problèmes d'humidité en raison du manque de lumière et de ventilation. Ces problèmes sont accentués en hiver compte tenu des conditions climatiques car le camp se situe dans une zone rurale dans la vallée. Souvent, les logements sont sur-occupés par rapport à leur taille. Il s'agit de logements très petits et étroits, car en principe ils avaient été conçus pour accueillir les militaires [38].

## UN ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ INSUFFISANT ET VÉTUSTE

Les résident-e-s du camp de Wavel, comme le reste de la population libanaise, subissent des coupures d'électricité quotidiennement, surtout en été, lorsque l'électricité est rationnée. Dans le camp, le manque d'électricité peut se produire entre trois et douze heures par jour, ce qui incite l'utilisation de générateurs de gasoil. Cependant, ces générateurs sont coûteux et peu performants, en plus d'être une des causes principales de pollution de l'air et sonore subie par le camp [39]. Il est important de mentionner le haut risque d'électrocution par les câblages électriques installés sans respect d'aucune norme de sécurité. Ce risque est accentué en hiver, lorsque le câblage est humide.

## UN ACCÈS RESTREINT À LA SANTÉ

Selon le rapport de Giulia El DARDIRY [40], les habitant-e-s du camp de Wavel sont insatisfait-e-s des services médicaux proposés par l'UNRWA en raison de l'insuffisance du personnel médical spécialiste, du manque d'équipements et de médicaments. En raison de la localisation du camp, l'accès à l'hospitalisation est difficile et coûteux. L'UNRWA a un partenariat avec un hôpital privé de la ville de Baalbek pour la prise en charge de patients du camp.

Il est important de mentionner que le 22 avril 2020, **le Liban a déclaré le premier cas de Covid-19 dans un camp de réfugié-e-s au sein du camp de Wavel**. Les autorités libanaises et palestiniennes présentes dans le camp ont décidé d'interdire l'entrée et la sortie des personnes du camp [41].



Plusieurs ONG Internationales et locales (telles que Save The Children, Unicef ou ANERA) ont mis en place un plan de lutte contre la Covid-19 avec la distribution de kits d'hygiène, masques et sensibilisation de la maladie auprès de la population.

D'autre part, la présence de pesticides du type acétamipride a été repérée sur certains aliments, comme des raisins et des pommes, consommés par la population [42]. L'UNRWA conseille d'éliminer sa consommation ou bien de la limiter.

## LES DIFFICULTÉS D'INTÉGRATION SOCIO-ÉCONOMIQUES : TRAVAIL, ÉDUCATION ET PAUVRETÉ

**Le Liban interdit aux réfugié-e-s palestinien-ne-s l'exercice de trente-neuf professions [43], les obligeant ainsi à travailler de façon informelle, et dans des conditions particulièrement précaires.** Les réfugié-e-s sont contraint-e-s de pourvoir à de nombreux emplois saisonniers et de travailler occasionnellement. **En ce qui concerne les réfugié-e-s installés à Wavel, elles-ils travaillent principalement dans le domaine de l'agriculture et du bâtiment.**

Un nombre important des personnes du camp ont émigré, principalement au Danemark et en Suède. Il en résulte qu'une des sources de revenus de la population sur place provient de transferts d'argent de la diaspora.

S'agissant de l'éducation, l'abandon scolaire est très important. Les enfants sont obligé-e-s d'arrêter leurs études pour aider financièrement

leurs familles. Selon l'Association France Palestine Solidarité, le taux de palestinien-ne-s scolarisé-e-s n'atteint que 57% de la population réfugiée en âge de l'être. Il n'y a que 20% de bacheliers.

“  
THÉORIQUEMENT, LES JEUNES PALESTINIEN-NE-S ONT ACCÈS À TOUS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU PAYS MAIS, EN PRATIQUE, LES RESTRICTIONS MATÉRIELLES DE TOUTES SORTES NE PERMETTENT QU'À PEU DE PARENTS DE SCOLARISER LEURS ENFANTS AILLEURS QUE DANS LES ÉCOLES DE L'UNRWA [44].”

En avril 2020, 240 familles du camp de Wavel dénonçaient que leurs conditions de vie s'étaient dégradées en raison de la pandémie de coronavirus. Elles-ils dénonçaient que les agences, les ONG et la communauté internationale « continuent de tourner le dos aux appels à l'aide d'urgence humanitaire » [45].

**En raison de la crise sanitaire du coronavirus et l'établissement d'un confinement par les autorités, une partie de la population du camp a perdu son emploi et ses moyens d'existence.** Par conséquent, les habitants du camp sont davantage dépendants de l'aide humanitaire [46].

## UN ACCÈS À L'EAU LIMITÉ

Parmi les douze camps qui existent au Liban, **Wavel est celui qui est géographiquement le plus éloigné de la mer.** Il est situé à la Vallée du Bekaa où les aquifères sont surexploités. Le camp subit un manque important d'approvisionnement d'eau [47].

Par ailleurs, **le camp de Wavel est l'un des plus contaminés en raison d'une pollution bactériologique dans les eaux.** En 2017, des échantillons ont été prélevés par l'UNRWA, afin de mesurer la qualité de l'eau des robinets domestiques. 100% des échantillons ont montré la présence de bactéries fécales de type des coliformes [48]. L'UNRWA a mis en place un plan entre 2018 et 2021 afin d'améliorer l'approvisionnement d'eau et sa qualité dans les 12 camps palestiniens du Liban.

## VIOLENCE ET INSÉCURITÉ

La situation sécuritaire du camp est instable. **Des groupes armés sont présents à l'intérieur et aux alentours du camp. Des affrontements ont lieu entre les différentes factions palestiniennes mais aussi avec l'armée libanaise.**

A titre d'exemple, en 2002, il y a eu trois morts et onze personnes blessées en raison d'affrontements entre l'armée libanaise et des partisans de Fatah [49].

L'armée libanaise était entrée dans le camp à la recherche d'un homme pour lequel il y avait un avis de recherche et d'arrestation.

La région dans laquelle est situé le camp de Wavel, la Vallée de la Bekaa, est connue pour ses périodes de violence entre l'armée libanaise et le groupe armé Daech [50].

Par ailleurs, le Hezbollah, parti politique armé chiite libanais, est présent dans les alentours du camp. Il exerce un certain pouvoir de décision en ce qui concerne l'entrée et la sortie des personnes et marchandises dans le camp. En avril 2019, le groupe de journalistes indépendants DEBKA Files a publié qu'environ 2500 jeunes palestinien-ne-s s'étaient engagé-e-s dans les forces du Hamas et qu'elles-ils étaient entraîné-e-s militairement par le Hezbollah dans la Vallée de la Bekaa [51].

Ainsi, en 2016, selon certains médias locaux, 200 jeunes palestinien-ne-s, qui résidaient dans des camps de la région de Bar-Elias et de la Bekaa, ont été recruté-e-s par le Hezbollah pour participer au conflit syrien [52].

# SOURCES ET RÉFÉRENCES

[1] Une stratégie favorisée par des massacres tels que Deir Yassin ( 9 Avril 1948) perpétré par l'Irgoun.

[2] Cinq principales vagues d'exode palestinien établies par l'historien Benny Morris, reprises par M.K Doraï dans son ouvrage, Les réfugiés palestiniens du Liban : une géographie de l'exil, Chapitre 1, CNRS Éditions, Paris, 2006.

[3] Le Pacte national (1943) organise la vie politique libanaise, réaffirmant les liens privilégiés du Liban avec l'Occident tout en exprimant son appartenance à la nation arabe, et répartissant les hautes fonctions de l'État entre les deux principales communautés religieuses libanaises, chrétienne et musulmane. La Présidence de la République est ainsi réservée à un-e maronite, la Présidence du Conseil des ministres à un-e sunnite, la Présidence du Parlement à un-e chiite et enfin, la vice-présidence du Parlement à un-e grec-orthodoxe.

[4] AGIER Michel, Un monde de camps, Paris, La Découverte, 2014.

[5] « Il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent le retour dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins, et des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers et pour tout bien perdu ou endommagé lorsque, en vertu des principes du droit international ou en équité, cette perte ou ce dommage doit être réparé par les Gouvernements ou autorités responsables. », GRESH Alain, Israël, Palestine : Vérités sur un conflit, Pluriel, 2010, p161.

[6] Middle Eastern Monitor : "Jalil : The Forgotten Refugee Camp" <https://www.middleeastmonitor.com/20140125-jalil-the-forgotten-refugee-camp/>

[7] UNRWA : Where we work, Wavel Camp : <https://www.unrwa.org/where-we-work/lebanon/wavel-camp>

[8] UNRWA, Wavel Camp consulté en février 2021, <https://www.unrwa.org/where-we-work/lebanon/wavel-camp>

[9] PRS in Lebanon - Geographique distribution – PRS in Lebanon - geographic distribution, <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain?page=search&docid=533aaaf4f4&skip=0&query=wavel%20camp&coi=LBN>

[10] En 2016, l'Association France Palestine Solidarité, comptabilise 1500 réfugié-e-s palestinien-ne-s de Syrie et une centaine de réfugié-e-s syrien-ne-s :[https://plateforme-palestine.org/IMG/pdf/rel\\_fugiel\\_s\\_4-5\\_web\\_rvb.pdf](https://plateforme-palestine.org/IMG/pdf/rel_fugiel_s_4-5_web_rvb.pdf)

[11] <https://www.socialcare.org/portal/baalbek-wavel/55/>

[12] EL DARDIRY Giulia, « Between Personal Experience and Communal History: Health Perceptions and Attitudes toward Health Services in Two Palestinian Refugee Camps in Lebanon, 2005, p. 13 <http://icph.birzeit.edu/system/files/2005-%20Palestinian%20refugees%20in%20Lebanon%20camps.pdf>

[13] M. K. Doraï, Chapitre III. Les Palestiniens du Liban, ambiguïté du statut juridique et marginalisation économique In : Les réfugiés palestiniens du Liban : Une géographie de l'exil, CNRS Éditions, 2006, <http://books.openedition.org/editorscnrs/2430>

[14] Amnesty International, « 4. Discrimination sur le marché du travail » In : L'exil et la souffrance : les réfugiés palestiniens au Liban, op. cit., p. 18.

[15] Soumis au système de Kafala, dénoncé par l'OIT et la communauté internationale car considéré comme un mécanisme de traite des humains, les réfugié-e-s en provenance de Syrie sont victimes de nombreux abus (comme l'exploitation sexuelle ou le travail forcé).

[16] Leonardo SCHIOCCHET, « Palestinidade : Resistência, tempo et ritual no campo de refugiados palestinos Al Ja-lil, Libano », 2013, p. 82, <https://periodicos.uff.br/antropolitica/article/view/41543/pdf>

[17] « Le système de gouvernance hérité des accords du Caire est toujours en place, avec d'un côté les Comités de suivi et de l'autre les Comités populaires. Les premiers, composés de toutes les forces nationales et islamiques présentes dans le camp, sont chargés de constituer une force de sécurité commune, garante de l'ordre public. Les seconds, en charge des questions sociales et civiles, représentent l'autorité administrative officielle, reconnue par l'Etat libanais. Dans la réalité, on a d'un côté les Comités populaires des partis qui composent l'OLP et de l'autre les Comités populaires de l'Alliance nationale palestinienne. », Article AFPS, 2016.

[18] OSAR, Organisation Suisse d'aide aux réfugiés, « Liban : situation des réfugiés syriens, Papier thématique, 11 octobre 2019, p. 5, [https://www.osar.ch/fileadmin/user\\_upload/Publikationen/Herkunftsblaenderberichte/Mittlerer\\_Osten\\_-Zentralasien/Libanon/191011-lib-situation-refugies-syriens-f.pdf](https://www.osar.ch/fileadmin/user_upload/Publikationen/Herkunftsblaenderberichte/Mittlerer_Osten_-Zentralasien/Libanon/191011-lib-situation-refugies-syriens-f.pdf) page consultée en février 2021

[19] US Library of Congress, Refugee Law and Policy: Lebanon, 21 juin 2016: [www.loc.gov/law/help/refugee-law/lebanon.php](http://www.loc.gov/law/help/refugee-law/lebanon.php), page consultée en février 2021.

[20] OSAR, « Liban : situation des réfugiés syriens, Papier thématique, 11 octobre 2019, op. cit., p. 5

[21] <https://www.unrwa.org/palestine-refugees>

[22] UNHCR, The Situation of Palestinian Refugees in Lebanon, op. cit., p.2, <https://www.refworld.org/pdfid/56cc95484.pdf>

[23] Public Radio International (PRI), Sorry, we're full — Lebanon ends its open border policy for Syrian refugees, 6 janvier 2015: [www.pri.org/stories/2015-01-06/sorry-were-full-lebanon-ends-its-open-border-policy-syrian-refugees](http://www.pri.org/stories/2015-01-06/sorry-were-full-lebanon-ends-its-open-border-policy-syrian-refugees), site visitée en février 2021.

[24] OSAR, « Liban : situation des réfugiés syriens, Papier thématique, 11 octobre 2019, op. cit., p. 7

[25] Ibid. p.7

[26] Norwegian Refugee Council (NRC), "Welcoming a positive turn for refugees in Lebanon", 31 mai 2018: [www.nrc.no/news/2018/june/welcoming-a-positive-turn-for-refugees-in-lebanon/](http://www.nrc.no/news/2018/june/welcoming-a-positive-turn-for-refugees-in-lebanon/), page consultée en février 2020.

[27] <https://www.unrwa.org/where-we-work/lebanon/wavel-camp>

[28] [https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/5C863B21282EF1318525760B005AA70E-Full\\_Report.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/5C863B21282EF1318525760B005AA70E-Full_Report.pdf), p.67

[29] <https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/acces-leau-sante-et-transformation-de-leducation-dans-les-camps-de-refugies-palestiniens-au-liban>

[30] EL DARDIRY Giulia, « Between Personal Experience and Communal History: Health Perceptions and Attitudes toward Health Services in Two Palestinian Refugee Camps in Lebanon, 2005, p. 10 <http://icph.birzeit.edu/system/files/2005-%20Palestinian%20refugees%20in%20Lebanon%20camps.pdf>

[31] UNRWA "Environmental and health response plan in the 12 palestinian refugee camps in Lebanon (2018-2021)", p. 189

[32] Idem p. 186

[33] <https://www.socialcare.org/portal/baalbek-wavel/55/>

[34] EL DARDIRY Giulia, « Between Personal Experience and Communal History: Health Perceptions and Attitudes toward Health Services in Two Palestinian Refugee Camps in Lebanon, 2005, p. 13

[35] Il faudra noter la présence d'un traitement différentiel entre les réfugié-e-s palestinien-ne-s musulman-e-s et les réfugié-e-s palestinien-ne-s chrétien-ne-s qui seront pour nombre d'entre elles-eux naturalisé-e-s.

[36] Elles-Ils sont défini-e-s comme « des étranger-e-s qui n'ont pas de documents de leur pays d'origine et qui résident au Liban avec des cartes de résidence délivrées par la direction de la Sûreté générale, ou des cartes d'identification délivrées par la direction générale du Département des affaires des réfugiés au Liban », loi 1962.

[37] Ce sont les palestinien-ne-s qui ont commencé à arriver au Liban dans les années 1960 soit après la définition de 1951 rédigée par l'UNRWA et le recensement réalisé à l'instigation de l'État libanais en 1951.

[38] EL DARDIRY Giulia, « Between Personal Experience and Communal History: Health Perceptions and Attitudes toward Health Services in Two Palestinian Refugee Camps in Lebanon, 2005, p. 26

[39] UNRWA "Environnemental and health response plan in the 12 Palestinian refugee camps in Lebanon ( 2018-2021)", p. 172

[40] EL DARDIRY Giulia, « Between Personal Experience and Communal History: Health Perceptions and Attitudes toward Health Services in Two Palestinian Refugee Camps in Lebanon, 2005

[41] <https://www.la-croix.com/Monde/Moyen-Orient/Coronavirus-premier-cas-declare-camp-refugie-palestinien-2020-04-24-1201091028>

[42] UNRWA "Environnemental and health response plan in the 12 Palestinian refugee camps in Lebanon ( 2018-2021)", p. 125

[43] UNRWA, Protection brief palestine refugees living in Lebanon, juin 2018, p.1, [https://www.unrwa.org/sites/default/files/unrwa\\_lebanon\\_protection\\_context\\_brief\\_june\\_2018.pdf](https://www.unrwa.org/sites/default/files/unrwa_lebanon_protection_context_brief_june_2018.pdf)

[44] Association France Palestine Solidarité, "Bulletin d'information N° 4-5 : été-automne 2016 [https://plateforme-palestine.org/IMG/pdf/rel\\_fugiel\\_s\\_4-5\\_web\\_rvb.pdf](https://plateforme-palestine.org/IMG/pdf/rel_fugiel_s_4-5_web_rvb.pdf)

[45] Action Pal: Palestinians in Lebanon Refugee Camps denounce absence of Humanitarian assistance, Avril 2020, <https://www.actionpal.org.uk/en/post/10001/news-and-reports/palestinians-in-lebanon-refugee-camps-denounce-absence-of-humanitarian-assistance>

[46] <https://www.ukc4c.org/20210623-refugees-of-beqaa-valley-poverty-and-aging-in-al-jalil-camp/>

[47] UNRWA "Environnemental and health response plan in the 12 Palestinian refugee camps in Lebanon ( 2018-2021)", p. 132

[48] Idem p. 133

[49] <https://www.myplainview.com/news/article/L-banos-tres-muertos-en-campo-de-refugiados-8866241.php>

[50] Department of Foreign Affairs and Trade - Australian Government - Country Information Report - Lebanon, 19 mars 2019, p. 15

[51] EASO, Backround : Palestinian refugee camps in Lebanon, Février 2020, p. 4

[52] Idem p. 4 et 5

# BIBLIOGRAPHIE

## **Ouvrages généraux**

AGIER Michel, Un monde de camps, La Découverte, Paris 2014.

KEPEL Gilles, Sortir du chaos : les crises en Méditerranée et au Moyen-Orient, Editions Gallimard, 2018, p.26-39

## **Sur le conflit israélo-palestinien**

GRESH Alain, VIDAL Dominique, Palestine 47. Un partage avorté, Editions Complexe, 1987, 1994.

GRESH Alain, Israël Palestine : Vérités sur un conflit, Librairie Arthème Fayard / Pluriel, 2010.

## **Sur les réfugiés palestiniens au Liban**

DORAI Mohammed Kamel, Les réfugiés palestiniens du Liban : une géographie de l'exil, Chapitres I et III, CNRS Éditions, Paris 2006.

EL-NATOUR Souheil, Les réfugiés palestiniens, Confluences Méditerranée 2003/4 (N° 47), p.111-122.

HADDAD Simon, The Palestinian Impasse in Lebanon, The Politics of Refugee Integration, Sussex Academic Press, Brighton, Portland, 2003.

SFEIR Jihane, L'exil palestinien au Liban : le temps des origines (1947-1952), Editions KARTHALA et IFPO, 2008.

SCHIOCCHET Leonardo, Palestinidade : Resistência, tempo et ritual no campo de refugiados palestinos Al Ja-lil, Libano , 2013

EL DARDIRY Giulia, Between Personal Experience and Communal History: Health Perceptions and Attitudes toward Health Services in Two Palestinian Refugee Camps in Lebanon, 2005

## **Documentation grise et sites Internet**

Middle Eastern Monitor : Jalil : The Forgotten Refugee Camp" <https://www.middleeastmonitor.com/20140125-jalil-the-forgotten-refugee-camp/>

UNRWA : Where we work, Wavel Camp : <https://www.unrwa.org/where-we-work/lebanon/wavel-camp>

UNRWA: <https://www.unrwa.org/ar/where-we-work/> لبنان/مخيم-ويفل-للاجئين

UNRWA: <https://www.unrwa.org/palestine-refugees>

UNRWA: Lebanon protection context:

[https://www.unrwa.org/sites/default/files/unrwa\\_lebanon\\_protection\\_context\\_brief\\_june\\_2018.pdf](https://www.unrwa.org/sites/default/files/unrwa_lebanon_protection_context_brief_june_2018.pdf)

UNRWA : UNWRA, Environmental Health Response Plan Lebanon 2018-2021, [https://www.pseau.org/outils/ouvrages/unrwa\\_environmental\\_health\\_response\\_plan\\_in\\_the\\_12\\_palestine\\_refugee\\_camps\\_in\\_lebanon\\_2018\\_2021\\_with\\_inventory\\_and\\_needs\\_assessment\\_2020.pdf](https://www.pseau.org/outils/ouvrages/unrwa_environmental_health_response_plan_in_the_12_palestine_refugee_camps_in_lebanon_2018_2021_with_inventory_and_needs_assessment_2020.pdf)

Amnesty International : Discrimination sur le marché du travail : L'exil et la souffrance : les réfugiés palestiniens au Liban

UNICEF : Unicef fights against Covid-19 in Lebanon: <https://www.unicef.org/lebanon/stories/unicef-supports-fight-against-covid%E3%83%BC19-lebanon>

UNICEF : Lebanon, Programming Priorities 2020, Avril 2020: <https://www.unicef.org/lebanon/media/4586/file?fbclid=IwAR2Mia465xrvez08J66RzSNtMtwy6CBiX01GGafK-j0Y0qH8fCgLJ93GOho>

UNHCR: The Situation of Palestinian Refugees in Lebanon, <https://www.refworld.org/pdfid/56cc95484.pdf>

Norwegian Refugee Council (NRC): Welcoming a positive turn for refugees in Lebanon, 31 mai 2018: [www.nrc.no/news/2018/june/welcoming-a-positive-turn-for-refugees-in-lebanon/](http://www.nrc.no/news/2018/june/welcoming-a-positive-turn-for-refugees-in-lebanon/)

Save The Children : Save The Children Provides isolation centres for low-income communities facing Covid-19 in Lebanon : <https://www.savethechildren.net/news/save-children-provides-isolation-centres-low-income-communities-facing-covid19-lebanon>

Refworld PRS in Lebanon geographic distribution : <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain?page=search&docid=533aaf4f4&skip=0&query=wavel%20camp&coi=LBN>

Habitat for Humanity: <https://www.habitatforhumanity.org.uk/blog/2018/03/upgrading-syrian-refugee-camps-lebanon/>

ANERA: <https://www.anera.org/stories/refugee-kids-lebanon-gaza-get-toms-shoes/>

NAJDEH: <https://association-najdeh.org/en/>

IN'ASH : <https://www.inaash.org/about-us/>

Beit Atfal Assumoud: <https://www.socialcare.org/portal/baalbek-wavel/55/>

OSAR :[https://www.osar.ch/fileadmin/user\\_upload/Publikationen/Herkunftslaenderberichte/Mittlerer\\_Osten\\_Zentralasien/Libanon/191011-lib-situation-refugies-syriens-f.pdf](https://www.osar.ch/fileadmin/user_upload/Publikationen/Herkunftslaenderberichte/Mittlerer_Osten_Zentralasien/Libanon/191011-lib-situation-refugies-syriens-f.pdf)

Public Radio International (PRI), Sorry, we're full —Lebanon ends its open border policy for Syrian refugees, 6 janvier 2015: [www.pri.org/stories/2015-01-06/sorry-were-full-lebanon-ends-its-open-border-policy-syrian-refugees](https://www.pri.org/stories/2015-01-06/sorry-were-full-lebanon-ends-its-open-border-policy-syrian-refugees),

Agence Française pour le Développement- AFD : <https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/acces-leau-sante-et-transformation-de-leducation-dans-les-camps-de-refugies-palestiniens-au-liban>

La Croix : <https://www.la-croix.com/Monde/Moyen-Orient/Coronavirus-premier-cas-declare-camp-refugie-palestinien-2020-04-24-1201091028>

Association France Palestine Solidarité, "Bulletin d'information N° 4-5 : été-automne 2016 [https://plateforme-palestine.org/IMG/pdf/rel\\_fugiel\\_s\\_4-5\\_web\\_rvb.pdf](https://plateforme-palestine.org/IMG/pdf/rel_fugiel_s_4-5_web_rvb.pdf)

My Plain View : <https://www.myplainview.com/news/article/L-bano-tres-muertos-en-campo-de-refugiados-8866241.php>

Department of Foreign Affairs and Trade – Australian Government – Country Information Report – Lebanon, 19 mars 2019:  
<https://www.dfat.gov.au/sites/default/files/country-information-report-lebanon.pdf>

European Asylum Support Office – EASO:, Backround: Palestinian Refugee Camps in Lebanon:  
<https://www.justice.gov/eoir/page/file/1251581/download>

Action Pal: Palestinians in Lebanon Refugee Camps denounce absence of Humanitarian assistance, Avril 2020,  
<https://www.actionpal.org.uk/en/post/10001/news-and-reports/palestinians-in-lebanon-refugee-camps-denounce-absence-of-humanitarian-assistance>

UK Care: Refugees if Bekaa Valley: Poverty and aging in AL Jalil Camp: <https://www.ukc4c.org/20210623-refugees-of-beqaa-valley-poverty-and-aging-in-al-jalil-camp>

Arab News: First case in Lebanon Palestinian refugee Camp: UN, Avril 2020,  
<https://www.arabnews.com/node/1663166/middle-east>